METTEZ EN PLACE OU OPTIMISEZ LA COLLECTE DE LA TAXE DE SÉJOUR

Contribuez à l'augmentation des recettes de votre territoire par l'optimisation ou la mise en place de la taxe de séjour.

LES +:

- Un regard extérieur sur l'état de sa collecte.
- Un accompagnement sur-mesure, de proximité.
- Un partage d'expérience entre collectivités du Cher.

La taxe de séjour est une contribution du touriste en séjour. Ce n'est pas un impôt qui pèse sur les professionnels de l'hébergement touristique. C'est une source de financement des dépenses de fonctionnement et d'investissement pour le développement touristique des territoires. C'est un moyen de mobiliser des ressources sans faire peser sur les habitants un impôt supplémentaire. Tourisme & Territoires du Cher met à votre disposition son ingénierie pour mettre en place ou optimiser les recettes de votre taxe de séjour.

L'OFFRE COMPREND:

- Une information juridique sur le contenu des délibérations.
- Une veille relative à la collecte.
- La réalisation de diagnostics par collectivité : analyse des régimes, des modes et des périodes de perception ainsi que les tarifs appliqués.
- Le calcul du potentiel de rendement.
- Des modèles d'outils de communication pour sensibiliser et contrôler les hébergeurs.

Option:

Animation de réunion ou d'atelier sur la taxe de séjour :

Tourisme & Territoires du Cher vous accompagne pour préparer et co-animer une réunion publique pour les hébergeurs ou un atelier pour les élus ou techniciens du tourisme de votre territoire. Le contenu inclut :

- La présentation de la taxe de séjour.
- Les arguments justifiant sa mise en œuvre.
- Les modalités de collecte.
- Les modalités d'affectation.

POUR QUI:

- Communautés de communes
- Communautés d'agglomération
- Offices de tourisme
- Hébergements
- Restaurants
- Offices de tourisme

Pré-requis : être classé, labellisé ou adhérent à un Office de Tourisme.

PRIX: Offre et/ou option: Gratuit

Contact Sébastien CHAMPAULT Responsable développement 02 48 48 00 17 - sebastien.champault@ad2t.fr

